

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 24 février 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre février, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Marcel BLANCHET, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Marcel BLANCHET, Gilbert VÉTILLARD, Catherine AMYS, Alain ROUAULT, Nathalie ARNAUD, Sandrine MONTEBAULT, Frédéric COQUEMONT, Sonia LEBRETON, Laurent LEPAGE, ~~Bérengère LOW~~, Jean-Louis GEORGET, Andrée BREBANT, Jérôme THOMAS, Caroline ROCHER, Michel DUCHESNE,

Excusée : Bérengère LOW

Secrétaire de séance : Caroline ROCHER

D 2015 02 01 : Subventions communales 2015

Le conseil municipal,

Suite à la réunion de la commission « finances » du 10 février 2015,

VALIDE les subventions communales attribuées aux diverses associations et organismes récapitulées au verso

ARRETE les participations par élève germinois de plus de 3 ans scolarisé à l'école du Sacré Cœur, en ce qui concerne la subvention attribuée à l'OGEC, comme suit :

☞ 400 € par enfant scolarisé en primaire (103)

☞ 787 € par enfant de plus de 3 ans scolarisé en maternelle (50)

Soit pour l'année scolaire 2014-2015 : 80 550 €

DÉCIDE de payer la subvention à l'OGEC en huit versements étalés de janvier à août.

VOTE DES SUBVENTIONS

Imputation	Organisme / Tiers	Versé 2014	Proposition	Montant retenu
	A.P.E.L.	3 600,00	3 600,00	3 600,00
657361	TOTAL DU COMPTE	3 600,00	3 600,00	3 600,00
	C.C.A.S.	1 000,00	1 000,00	1 000,00
657362	TOTAL DU COMPTE	1 000,00	1 000,00	1 000,00
	2AJ	700,00	700,00	700,00
	2AJ - Fête de la musique	450,00	450,00	450,00
	A.A.P.P.M.A. (pêche Andouillé)	60,00	60,00	60,00
	ADMR	650,00	650,00	650,00
	AFM 53	30,00	30,00	30,00
	AFN	40,00	40,00	40,00
	APF53	30,00	30,00	30,00
	BANQUE ALIMENTAIRE DE LA MAYENNE	30,00	30,00	30,00
	C.A.U.E.	68,60	68,60	68,60
	CENTRE DE SOINS D'ANDOUILLÉ	220,00	220,00	220,00
	CLUB DE LA BONNE HUMEUR	570,00	570,00	570,00
	COMITE DES FETES	1 000,00	1 000,00	1 000,00
	COMITE DES FETES subv. exceptio	1 000,00	450,00	450,00
	COMITE JUMELAGE CHANGE/ST GERM.	900,00	900,00	900,00
	CROIX ROUGE DEPARTEMENTALE	30,00	30,00	30,00
	DANSE AFRICAINE	0,00	200,00	200,00
	GROUPEMENT DES CULTURES	390,00	400,00	400,00
	INFIRMES MOTEURS CEREBRAUX (IMC5	30,00	30,00	30,00
	LES SCRAPINETTES	0,00	300,00	300,00
	O.G.E.C.	84 012,00	80 550,00	80 550,00
	PREVENTION ROUTIERE DE LA MAYENN	50,00	0,00	0,00
	RESTAURANTS DU COEUR	30,00	30,00	30,00
	SECOURS CATHOLIQUE	30,00	30,00	30,00
	SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	30,00	30,00	30,00
	SPA	60,00	60,00	60,00
	SPORT AU PLURIEL	0,00	700,00	700,00
	U.S.S.G.	1 800,00	2 000,00	2 000,00
	USSG subvention exceptionnelle	0,00	1 000,00	1 000,00
6574	TOTAL DU COMPTE	92 210,60	90 558,60	90 558,60
	TOTAL GENERAL	96 810,60	95 158,60	95 158,60

Le conseil municipal,

VU les arrêts de travail de certains agents de catégorie C, et les tâches qui ne peuvent être effectuées par les remplaçants pour des raisons de disponibilités

Vu la nécessité d'entretenir correctement les bâtiments communaux et les besoins de la collectivité

SOLLICITE des agents à temps non complet des services techniques et d'animation des heures complémentaires

AUTORISE donc Mr le maire à verser les heures complémentaires effectuées aux adjoints techniques et d'animation de catégorie C, à temps partiel ou non complet, sur décompte établi par les agents.

